

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN DU ZONAGE


PLANCHE C

APPROBATION : 20 Novembre 2017  
MODIFICATION n°1 : 16 Décembre 2024



Dossier n°  
232267D

Echelle :  
1/3 500



- Légende :**
- Parcelles
  - Bâtiments
    - Bâti dur
    - Bâti léger
  - Zonage :
    - UA
    - UB
    - UB
    - UC
    - UC
    - UE
    - IAUE
    - UZ
    - AUZ
    - N
    - NM
    - NMP
    - NPSM
    - Ns
    - Ns
    - Nac
    - NI
    - A
    - As
    - ZAUB
    - NP
  - Prescriptions surfaciques :
    - Bande des 100 mètres depuis la limite haute du rivage - tracé indicatifs
    - Emplacement réservé (cf. liste)
    - Espace boisé Classé
    - Espaces proches du rivage
    - Marge de recul de constructions
    - Orientation d'aménagement et de programmation
    - Patrimoine bâti à protéger
    - Zones humides
    - Bâtiments susceptibles de changer de destination en lien avec l'activité agricole
  - Prescriptions linéaires :
    - Hales à protéger au titre de la Loi Paysage
    - Hales classées en Espace Boisé Classé
    - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du CG 35
    - Tracé indicatif de chemins piétons/cycles à renforcer ou à créer
  - Informations surfaciques :
    - Espace naturel sensible
    - Secteur privilégié pour le développement d'activités au cœur des centralités
    - Zone de préemption des Espaces naturels sensibles
    - SIS
  - Prescriptions ponctuelles :
    - Petit patrimoine (croix) à protéger au titre de la Loi Paysage
    - Périmètre de protection de la zone de captage de l'étang de Sainte-Suzanne - cf. arrêté préfectoral en annexe du PLU
    - Périmètre de protection éloigné
    - Périmètre de protection immédiat, sensible et complémentaire